

Conditions d'utilisations du stationnement du Cinéma Guzzo de Terrebonne

En vertu d'une entente entre le Groupe Guzzo Terrebonne inc. et L'UQTR des étudiants de l'UQTR peuvent utiliser le stationnement. Dans le cadre de cette entente voici les conditions d'utilisations dudit stationnement que tout utilisateur s'engage à respecter :

L'utilisateur s'engage :

- de ne pas stationner le véhicule dans les allées de circulation, empêchant d'autres véhicules d'entrer ou de sortir du stationnement;
- de n'occuper qu'un seul espace de stationnement;
- de ne pas utiliser un espace de stationnement réservé pour personne handicapée ou véhicule électrique, à moins que vous ne répondiez aux critères de la SAAQ;
- de ne pas utiliser un espace désigné comme étant réservé;
- de ne pas obstruer un véhicule déjà stationné;
- de respecter les lois et règlements en applicables et en vigueur.

L'utilisateur reconnaît que le stationnement n'est pas surveillé et il est de sa responsabilité de s'assurer que le véhicule est barré et que des objets de valeurs ne sont pas visibles.

L'utilisateur reconnaît que Groupe Guzzo Terrebonne inc. et Cinémas Guzzo inc. ne pourront être tenue responsable en cas de dommage, de perte, de vol, de destruction du véhicule ou de tout équipement, accessoire ou tout contenu du véhicule à moins qu'ils ne soient causés par la leur faute lourde; Sans limiter la généralité de ce qui précède, Groupe Guzzo Terrebonne inc. et Cinémas Guzzo inc. ne seront pas responsable des dommages causés au véhicule lors de l'entrée ou de la sortie du Stationnement;

L'utilisateur ne peut, en aucune circonstance, laver, nettoyer, ou effectuer quelconque réparation à l'automobile dans le Stationnement.